



PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL du Pays Boulonnais 2021-2026 : AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE



Pour répondre localement aux enjeux mondiaux du changement climatique, le Pays Boulonnais met en place un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). **Le temps est venu de la consultation publique afin de recueillir les avis des habitants et ce DU LUNDI 14 SEPTEMBRE AU MARDI 13 OCTOBRE 2020 inclus.**

Après une démarche volontaire de Plan Climat Energie Territorial (PCET 2016-2018), un Contrat d'Objectifs Territorial pour l'accélération de la Troisième Révolution Industrielle (COTTRI 2017-2019) et conformément à la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte adoptée en juillet 2015, les conseils communautaires des trois intercommunalités qui composent le Pays Boulonnais (la Communauté d'agglomération du Boulonnais - CAB, les communautés de communes de Desvres Samer - CCDS et de la Terre des 2 Caps - CCT2C) ont décidé de s'associer afin de mutualiser les moyens et l'ingénierie pour l'élaboration d'un PCAET à cette échelle de bassin de vie. Le PCAET a des déclinaisons par EPCI pour le diagnostic et les objectifs de la stratégie territoriale. La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté d'agglomération du Boulonnais pour le Pays Boulonnais.

Le PCAET a pour objectif d'anticiper la fracture énergétique et d'engager un changement de modèle économique et sociétal permettant notamment de préserver les ressources. Il vise également à anticiper les effets de l'évolution du climat et de s'en prémunir. **Tous les domaines de la vie quotidienne sont concernés : la mobilité, l'habitat, les déchets, l'urbanisme, les activités agricoles, économiques, la nature, le cadre de vie, l'eau.... Il doit contribuer à réduire les consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la qualité de l'air et à développer les énergies renouvelables.**

Le PCAET du Pays Boulonnais a été construit sur une période de 2 ans :

- Dans le cadre d'une démarche coordonnée entre l'ingénierie des 3 intercommunalités et avec l'accompagnement du bureau d'étude AD3E recruté à partir de janvier 2019.
- Dans une démarche associant les acteurs locaux (entreprises, associations, partenaires institutionnels, habitants...) au travers d'ateliers de co-construction sur la stratégie, les objectifs et le plan d'actions.
- Le projet a été déposé auprès des services instructeurs (Région, Etat et mission régionale de l'autorité environnementale) en janvier 2020 pour avis.

Dans les étapes des avis et avant la validation finale du projet, **une consultation publique est organisée pour recueillir les avis des habitants du lundi 14 septembre 2020 au mardi 13 octobre 2020 inclus.**

Pour cela sont mis à la disposition sur les sites internet des trois intercommunalités.

- <http://www.agglo-boulonnais.fr/cab/pcaet/>
- <https://www.cc-desvressamer.fr/structures/plan-climat-air-energie/>
- http://www.terredes2caps.fr/fr/territoire_communes/pcaet

Dans le contexte du COVID 19, nous vous remercions de privilégier ce mode de consultation.

et en format papier aux sièges des intercommunalités aux horaires d'ouverture au public, soit

- **CAB, 1 boulevard du Bassin Napoléon 62200 Boulogne s/mer du lundi au vendredi 13h - 18h**
- **CCT2C, le cardo 62250 Marquise du lundi au vendredi de 9h à 12h**
- **CCDS, 41 rue des potiers 62240 Desvres du lundi au vendredi de 14h à 17h**

Les documents suivants :

- Un diagnostic territorial avec un état des lieux des émissions de gaz à effet de serre, des polluants atmosphériques, de la séquestration du dioxyde de carbone, la consommation énergétique, de la production d'énergies renouvelables, des réseaux de transport et de distribution d'énergie et de la vulnérabilité du territoire au changement climatique
- Un état initial de l'environnement sur le périmètre du projet
- Le projet de PCAET comprenant
 - La stratégie territoriale qui fixe des objectifs mesurables à 2030 et 2050.
 - Le programme d'actions 2021-2026 relevant des champs d'intervention des collectivités, de leurs exemplarités et de la mobilisation des acteurs du territoire
- Les délibérations des trois intercommunalités
 - Pour le lancement de l'élaboration du PCAET
 - *L'arrêt de projet du PCAET, en annexe du projet de PCAET*
- Une synthèse du projet en 10 pages
- Une notice d'explication du PCAET
- Le livre blanc de la concertation
- Une évaluation environnementale stratégique pour évaluer l'impact du projet
- Un document synthétique de réponse aux avis des autorités compétentes

Le public pourra faire part de ses observations à l'adresse électronique : planclimat-paysboulonnais@agglo-boulonnais.fr ou sur le registre mis à disposition aux heures des permanences des intercommunalités. Au besoin, des rendez particuliers pourront être programmés, à la demande.